



DÉPARTEMENT
DU GARD

ARRONDISSEMENT
DE NIMES

CANTON DE REDESSAN
COMMUNE DE SERNHAC
30210

Tel : 04.30.06.52.30

fax : 04.30.06.52.31

E-Mail : secretariat@mairie-sernhac.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

SERNHAC, le 25-02-2021

Madame, Monsieur,

La commune peut, 2 fois par semaine, transmettre la liste des Sernhacois qui souhaitent se faire vacciner au centre de vaccination d'UZES.

Les 2 jours de la semaine sont le Mercredi et Vendredi au soir.

A la suite de leurs inscriptions en Mairie, les personnes seront directement contactées par ce centre. Les personnes n'ayant pas de moyens de locomotion, isolées, ou sans enfants ... auront la possibilité de bénéficier de la Navette LIO mis en place par la région.

Mais attention, seulement à condition qu'elles soient autonomes (donc sans besoin d'aide).

Pour la réservation de votre transport, il impératif de téléphoner au 08 05 46 03 06 au moins 3 jours avant la date de votre rendez-vous.

Si vous rencontrez des difficultés pour les joindre, n'hésitez pas à faire appel au secrétariat de la Mairie au 04 30 06 52 30.

Attention, LIO assure seulement les transports le :

**Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de : 10h à 15h et le
Mercredi de : 14h à 17h.**

Pour la personne en perte d'autonomie, reconnue en affection longue durée, il vous sera impératif de vous rapprocher de votre médecin traitant qui vous prescrira un bon de transport. Il vous suffira ensuite de le remettre au taxi ou votre ambulancier.

Personnes prioritaires pour la vaccination :

- Les personnes âgées de plus de 75 ans
- L'obésité (IMC>30),
- La BPCO et l'insuffisance respiratoire,
- L'hypertension artérielle compliquée,
- L'insuffisance cardiaque,
- Le diabète (de type 1 et de type 2)
- L'insuffisance rénale chronique,
- Les cancers et maladies hématologiques malignes actives et de moins de 3 ans
- Le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques,
- La trisomie 21.

Mme Véronique FERNANDEZ,

1^{ère} adjointe au Maire
En charge du CCAS

